

**PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
COMMUNES DE CHARENTILLY – SAINT ANTOINE DU ROCHER – SAINT ROCH  
SEMBLANÇAY-CERELLES  
*Siège social : mairie de Semblançay (37360)***

L'an deux mil vingt-cinq, le 09 Juillet, le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie de Semblançay, à 11 heures, sous la présidence de Monsieur Antoine TRYSTRAM, Président.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11/12\*

Nombre de suffrages exprimés : 11/12\*

**Présents :**

- la commune de CHARENTILLY : Mme BOUIN Valérie, M. MOTARD Jacques,
- la commune de SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER : M. CORNUAULT Patrick, M. GROUSSET Francis, M. QUITTET Laurent
- La commune de SAINT ROCH : M. MARCHAND Joël,
- la commune de SEMBLANÇAY : M. TRYSTRAM Antoine, Mme FELTEN Nathalie
- la commune de CERELLES : M. BRAULT Sébastien, M. BAUDE Théo, M. HERBERT François-Xavier

Assistait également à la réunion Mme BONTOUX Margot (INDIG'H2O / ex DUPUET F. Sarl) M. FLORES David SUEZ Consulting-SAFEGE, M. COLLIN Raphaël (Véolia Eau), M. MARCHAND Gérald (Secrétaire SIAEP)

**Absents excusés** M. AGEORGES Jean (Titulaire Commune de Charentilly), Mme ROLSHAUSEN Monique (Titulaires Commune de Cerelles), M. Jean-Christophe BOCHES (Titulaire Commune de Cerelles), Mr GROUX Guy (Titulaire Commune de Cerelles) Mme BOUYGUES Brigitte (Titulaire Commune de St Roch), M. PLUME Joël (Titulaire Commune de St Roch) M. CHAZAL Augustin (Titulaire Commune de Semblançay), Mme PLOU Peggy (Titulaire Commune de Semblançay)

**Secrétaire de séance : M. GROUSSET Francis**

\*M. BRAULT Sébastien est arrivé à 11h15 pour la délibération **2025-10**

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour**

- 1. Approbation du procès-verbal séance du 19 mars 2025**
- 2. Information sur les délégations de compétences accordées au Président selon l'article 2122-22 du CGCT**
- 3. FINANCES : Attribution Marché public d'alimentation en eau potable (lot 1 et 2)**
- 4. FONCTIONNEMENT SIAEP : Étude de l'adhésion de la commune de Pernay suite à leur demande et modification des statuts le cas échéant**
- 5. QUESTIONS DIVERSES**

## **1/ Approbation du précédent procès-verbal (12 valant compte-rendu du Conseil du SIAEP 2025-08)**

Monsieur le Président propose au Conseil du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable CHARENTILLY, SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER, SAINT-ROCH, SEMBLANCAY, CERELLES d'adopter le procès-verbal valant compte-rendu de la séance 19 mars 2025. Il demande si les élus ont des observations.

Le conseil syndical, à l'unanimité, **adopte** le procès-verbal du 19 mars 2025.

**Pour :** 11                      **Contre :** 0                      **Abstention :** 0

## **2/ Information sur les délégations de compétences confiées au Président durant l'exercice de son mandat**

Monsieur Le Président informe les élus du conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

*Aucuns devis signés depuis le dernier conseil*

Le conseil prend acte.

## **3/ FINANCES :**

### **A. Attribution des lots issus du marché publique pour la création d'une usine de déferrisation et rénovation du château d'eau (2025 09)**

#### **Discussion :**

Monsieur le Président annonce que la CAO (Commission d'Appel d'Offres) concernant l'usine d'eau vient d'avoir lieu et que les résultats vont être présentés (CAO du 09/07/2025 précédant le Conseil Syndical)

#### **Lot 1 : Déferrisation et bache de stockage de 1000 m<sup>3</sup>**

Trois offres ont été reçues, émanant de deux groupements d'entreprises. Une solution variante a été proposée par le groupement Fournier Jérôme.

Après analyse et présentation des résultats, **il a été acté de retenir la solution de base du groupement Fournié/Jérôme BTP /Moreau**, dont Fournié est le mandataire.

Le montant retenu pour cette offre, après validation des options à plus-value, s'élève à **1 352 000 € hors taxe**. Ce montant est en-dessous de l'estimation initiale, ce qui est considéré comme une bonne nouvelle. Les options retenues sont qualitatives et les entreprises étaient sérieuses.

#### **Proposition et vote :**

La proposition de retenir l'option Fournié / Jérôme BTP / SARL Moreau pour la somme proposée est soumise au vote.

#### **Vote à l'unanimité.**

#### **Lot 2 : Réhabilitation du réservoir de La Pesantière**

Pour ce lot, six offres de cinq entreprises ont été reçues, incluant une variante.

Après examen des offres et validation de certaines options de recommandation à 100 %, il est proposé de retenir l'**entreprise TRASO pour un montant de 404 740 € hors taxe**.

Ce montant est également en dessous de l'estimation (510 000 €) et de la moyenne des offres analysées (490 000 € / 485 000 €). Le montant comprend notamment la décision de ne pas refaire l'intégralité du garde-corps de l'escalier, mais de le conserver et de le traiter par peinture.

#### **Proposition et vote :**

La commission propose de retenir l'entreprise TRASO pour un montant de 404 740€ HT

## Vote à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### Délibération :

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical que l'analyse des offres réalisée par la société SUEZ (MO) a été rendue et examinée par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 09 juillet 2025 à 9h00.

La consultation des entreprises s'est déroulée selon la procédure adaptée du 30/04/2025 au 13/06/2025 avec deux lots proposés de la manière suivante :

- Lot 1 : Construction d'une bache au sol de 1000m<sup>3</sup> et d'une usine de déferrisation d'une capacité de 100m<sup>3</sup>/h
- Lot 2 : réhabilitation du réservoir sur tour de la Pesantière à Semblançay

Les critères de sélection étaient les suivants : 45% pour la valeur technique, 25% pour le prix, et 20% pour la gestion environnementale et la sécurité du chantier.

Offres reçues :

Lot 1 : 3 réponses (dont une variante)

Lot 2 : 6 réponses (dont une variante)

Il a été émis un avis favorable de la commission sur la proposition d'entreprises retenues du Maître d'œuvre, à savoir :

Lot	Entreprise retenues	Montant HT
N°1 – Bâche et usine de déferrisation	Groupement FOURNIE/JEROME BTP/SARL MOREAU	1 352 000€
N°2 – Réhabilitation du réservoir de la Pesantière	TRASO	404 740 €
<b>Travaux totaux HT</b>		<b>1 756 740 €</b>

Entendu la présentation de Monsieur le Président et du maître d'œuvre.

**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment l'article R2123-1,

**Vu** le Décret n° 2024-1217 du 28 décembre 2024 relatif au seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de travaux,

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée en application de l'article R2123-1° du Code de la commande publique publié le 30 Avril 2025 concernant le « Marché de travaux pour l'alimentation en eaux potables »,

**Vu** La date limite de remise des offres étaient le 13/06/2025 à 16h00,

**Vu** les différentes propositions transmises et le rapport d'analyse (annexés à la présente délibération) ont été présentés par le maître d'œuvre de cette opération d'aménagement aux élus en date du 18 mai 2022,

**Considérant** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 09/07/2025,

Après délibération, le conseil syndical, à l'unanimité de ses membres présents et

représentés :

## DECIDE

- **D'APPROUVER** l'attribution des deux lots, proposée par SUEZ consulting le Maître d'œuvre et validé par la Commission d'Appel d'Offres,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son Vice-Président à signer tous les documents nécessaires à la notification du marché (courrier de notification, ordre de service, etc.) et à sa mise en œuvre (pièces du marché, avenants, etc).

**Pour :** 11

**Contre :** 0

**Abstention :** 0

\*\*\*\*\*

### 3. ADHESION DE LA COMMUNE DE PERNAY AU SIAEP (2025\_10)

#### Discussion :

Monsieur le Président informe le Conseil que le syndicat a reçu officiellement, le 10 juin 2025, une demande de la commune de Pernay d'adhérer au syndicat.

Cette demande fait suite à la dissolution du syndicat d'Ambillou prévue au 31 décembre, et Pernay souhaite intégrer le syndicat au 1er janvier 2026.

Le Président y voit un intérêt collectif, car être plus nombreux est toujours bénéfique. Une interconnexion entre Pernay et Semblançay pourrait être réalisée, et Pernay est un producteur d'eau, ce qui apporterait une troisième (ou quatrième) production d'eau au syndicat.

Actuellement, le syndicat dépend des forages de Semblançay et de l'eau vendue par la métropole pour Cerelles, avec une interconnexion de secours à Saint-Roch. L'interconnexion avec Pernay aurait du sens pour sécuriser l'approvisionnement en cas de secours et équilibrer les flux d'eau.

Il est proposé de voter une délibération de principe pour rassurer Pernay sur l'acceptation de cette adhésion au 1er janvier 2026.

Cette adhésion nécessitera une modification des statuts du syndicat pour inclure Pernay dans le périmètre et prévoir la nomination de trois titulaires et trois suppléants par commune.

Ces modifications statutaires feront l'objet d'une délibération particulière, probablement à la rentrée de septembre ou octobre. Bien que le prix de l'eau soit actuellement plus cher à Pernay, l'idée est de lisser les prix à terme pour arriver à un seul prix syndical.

Le fait que Pernay utilise le même fermier (Véolia) est un avantage pour l'intégration du contrat. Des travaux seront nécessaires à Pernay (notamment pour la télérelève). L'intégration de Pernay fera du syndicat une entité plus importante (six communes) et renforcera son rôle au sein de la Communauté de Communes. Le réseau de Pernay est considéré en bon état grâce à des travaux réguliers, une étude patrimoniale est en cours.

L'ancien syndicat de Pernay réalisait aussi des prestations matérielles pour les communes, d'où sa dissolution. Le syndicat revendra de l'eau à AMBILLOU (CC TOVAL). La recherche d'un prix juste, prix coutant est à l'étude afin de ne pas pénaliser AMBILLOU.

Les interconnexions sont une priorité pour l'Agence de l'Eau, favorisant la solidarité en cas de pénurie. La question de l'extension des compétences du syndicat à l'assainissement sera abordée ultérieurement.

#### Proposition et vote

Le Président propose de délibérer sur l'accueil de Pernay à partir du 1er janvier 2026

Vote à l'unanimité

\*\*\*\*\*

## Délibération :

Monsieur le Président informe les membres du comité syndicale que la Commune de Pernay a demandé l'adhésion au SIAEP à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026. Cette demande fait suite à la dissolution en cours du Syndicat d'eau Ambillou-Pernay à échéance au 31 décembre 2025.

Monsieur le Président demande ainsi au comité de se prononcer sur cette demande. En cas d'avis favorable, une modification des statuts devra être envisagée dans un comité syndical ultérieur.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-18 et L2131-1,

**Vu** la délibération du Conseil Syndical du Syndicat Mixte Ambillou-Pernay en date du 03/04/2025 relative à la dissolution du syndicat au 31 décembre 2025,

**Vu** la délibération 2025/04 du Conseil Municipal de Pernay en date du 16 mai 2025, approuvant l'adhésion de la commune au SIAEP.

**Vu** le courrier de demande d'adhésion de la commune de Pernay en date du 10 juin 2025 reçu au SIAEP le 12 juin 2025,

**Considérant** que la commune de Pernay ne peut être laissée seule dans un souci de solidarité territoriale ;

**Considérant** que l'interconnexion avec le réseau d'adduction d'eau potable de la commune de Pernay est possible ;

Après délibération, le conseil syndical, à **l'unanimité** de ses membres présents et représentés :

## DECIDE

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Commune de PERNAY au SIAEP de CHARENTILLY, SAINT ANTOINE DU ROCHER, SAINT ROCH, SEMBLANCAY, CERELLES, au 1<sup>er</sup> janvier 2026
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à consulter les conseils municipaux des communes membres afin d'entériner définitivement l'intégration de la Commune de Pernay.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette adhésion et intégration.

**Pour :** 12                      **Contre :** 0                      **Abstention :** 0

\*\*\*\*\*

#### **4. Amortissement des travaux réalisés dans le cadre des marchés publics « Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable », « construction d'une filière de déferrisation des eaux brutes et d'une bache de stockage » et « Réhabilitation du réservoir sur tour de la Pesantière » (2025 11)**

## Discussion :

Monsieur Le Président informe de la nécessité de reprendre une délibération pour l'amortissement des travaux de rénovation de canalisations d'eau potable, la construction de la filière de déferrisation et de réhabilitation du Château d'eau.

Il est proposé la répartition suivante :

<b>Marché Public</b>	<b>Travaux concernés</b>	<b>Durée d'amortissement proposée</b>
Renouvellement du réseau d'eau potable		40 ans
Construction d'une filière de déferrisation des eaux brutes et d'une bâche de stockage	Génie Civil / Bâche au sol de 1000m <sup>3</sup>	40 ans
	Génie Civil / Usine de déferrisation	40 ans
	Équipements (pneumatiques et électroniques) liés à la bâche au sol	10 ans
	Équipements (pneumatiques et électriques) liés à l'usine de déferrisation	10 ans
Réhabilitation du réservoir sur tour de la Pesantière		15 ans

**Proposition et vote :**

Monsieur le Président propose de délibérer sur la durée d'amortissement telle que présenté pour chaque type de travaux concernés par les travaux d'amélioration des réseaux et infrastructure du SIAEP.

**Vote à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**Délibération :**

Monsieur le Président informe les membres du comité syndicale que les travaux issus des marchés publics en cours du SIAEP, « Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable », « construction d'une filière de déferrisation des eaux brutes et d'une bâche de stockage, et « Réhabilitation du réservoir sur tour de la Pesantière » nécessitent d'en définir les durées d'amortissement.

Monsieur le Président propose les amortissements suivants :

<b>Marché Public</b>	<b>Travaux concernés</b>	<b>Durée d'amortissement proposée</b>
Renouvellement du réseau		40 ans

d'eau potable		
Construction d'une filière de déferrisation des eaux brutes et d'une bache de stockage	Génie Civil / Bâche au sol de 1000m <sup>3</sup>	40 ans
	Génie Civil / Usine de déferrisation	40 ans
	Équipements (pneumatiques et électroniques) liés à la bache au sol	10 ans
	Équipements (pneumatiques et électriques) liés à l'usine de déferrisation	10 ans
Réhabilitation du réservoir sur tour de la Pesantière		15 ans

Monsieur le Président demande ainsi au comité de se prononcer sur cette demande.

Après délibération, le conseil syndical, à **l'unanimité** de ses membres présents et représentés :

**DECIDE**

- **D'APPROUVER** les durées d'amortissement pour les travaux présentés telles que proposés par Monsieur le Président
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document y afférent

**Pour :** 12                      **Contre :** 0                      **Abstention :** 0

\*\*\*\*\*

**5. DIVERS**

**Point Avancement Chantier Canalisation :**

**Saint-Roch** Le chantier de Saint-Roch est en cours, et les finitions sont prévues cette semaine. Une visite de chantier a été reportée et est prévue pour s'assurer que les dernières interventions sont effectuées. Une **pré-réception, ou constat d'achèvement**, sera réalisée lot par lot. Des préoccupations sont soulevées concernant la qualité de la réfection ("mal finie", "des cailloux", "la planitude", "pas de terre"). Il est précisé que le chantier n'est pas encore "fini" et que la réflexion définitive n'a pas été réalisée. Le département devrait intervenir

**Rue Jeanne de Russé (Semblançay)** Le prochain chantier prévu, rue Jeanne de Russé à Semblançay, a connu une interruption. Le démarrage était prévu un mois avant début septembre avec l'ensemble des personnes concernées. Des difficultés sont liées à la présence du "son et lumière" (Scéno-féerie). Une réunion de démarrage doit être calée avec la commune de Semblançay.

Le Président demande aux élus de **communiquer sur les travaux réalisés par le syndicat dans les bulletins municipaux** ou autres supports. L'objectif est de montrer, avec des photos, pourquoi ces travaux sont effectués, afin d'assurer la quantité et la qualité de l'eau pour les citoyens. Il est suggéré de rédiger des articles "populaires" et d'éviter un langage trop technique pour ne pas "faire peur aux gens" concernant des sujets comme la déferrisation. Il faut montrer une réelle anticipation

### **Désignation du coordonnateur SPS et du contrôleur technique**

Deux petites consultations sur devis ont été menées pour des missions à réaliser pendant le chantier de construction de l'usine de déferrisation et de rénovation du château d'eau :

1. Coordination SPS

2. Contrôleur technique.

Les offres ont été reçues et analysées.

- Pour le **coordonnateur SPS**, l'offre de BATEC a été retenue pour un montant de **2160 € HT**.
- Pour le **contrôleur technique**, l'offre de SOCOTEC a été retenue pour un montant est de **6580 € HT**.

Le Président propose de retenir ces offres et prévoit de les notifier rapidement.

### **Point sur la situation de l'eau pendant les fortes chaleurs**

Le Président informe que, malgré les fortes chaleurs, le syndicat n'a pas été en péril et n'a pas subi d'incident majeur. Le nettoyage des pompes a permis de regagner du volume et de la capacité. Il est également mentionné que les moissons se sont bien passées dans le secteur.

\*\*\*\*\*

**Fixation de la date du prochain comité syndical : 1<sup>er</sup> octobre 2025.**

\*\*\*\*\*

### **Liste des délibérations**

**N° 2025-08** : Approbation du Procès-Verbal du 19 Mars 2025

**N° 2025-09** : Attribution des lots 1 et 2 Marché Public Usine de déferrisation et rénovation château d'eau.

**N°2025-10** : Adhésion de la Commune de Pernay au SIAEP

**N°2025-11** : AMORTISSEMENTS réseaux et infrastructure liés aux travaux du SIAEP

A Semblançay, le 09/07/2025

**Le Secrétaire de séance**  
M. GROUSSET Francis

**Le Président,**  
M. TRYSTRAM Antoine